

**FICHE DIALOGUE / VERIFICATION BAREME
MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2016**

A remplir et à retourner avec la confirmation de demande de mutation

NOM Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Grade :

Discipline :

ELEMENTS DE BAREME	MODE DE CALCUL	Proposé par la DPE (ne remplir que les rubriques contestées)	Selon vous ? (points)	Pourquoi ? (observations éventuelles sur courrier annexe)
Echelon au 31.08.15 ou reclassement au 01.09.15	<ul style="list-style-type: none"> • classe normale : 7 points par échelon • hors classe : 49 points + 7 points par échelon • cl. exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon (maxi 98 points) • 21 points pour les candidats aux 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} échelon 			
Ancienneté dans le poste au 31.08.2016	<ul style="list-style-type: none"> • 10 points par an (+ 25 points par tranche de 4 ans) • stagiaire en situation = 10 points 			
Rapprochement de conjoints	<ul style="list-style-type: none"> • 200,2 points forfaitaires • 100 points par enfant à charge de moins de 20 ans au 1^{er} septembre 2016 (la situation justifiant le RC doit être effective au 1 /09/2015) 			
Mutation simultanée	<ul style="list-style-type: none"> • 80 points entre conjoints, partenaires de PACS ou agents ayant un enfant reconnu par les deux parents 			
Rapprochement Résidence Enfant	<ul style="list-style-type: none"> • 120 points pour enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2016 			
Stagiaires lauréats de concours	<ul style="list-style-type: none"> • IUFM : 50 points sur demande et sur 1^{er} vœu dans les 3 ans (valable 1 seule fois) ■ Ancienneté de 4 ans (40 point +bonification de 25 pts) pour les stagiaire de Mayotte 			
Mesure de carte scolaire (et transfert de poste)	<ul style="list-style-type: none"> 1 500 points sur tous les vœux 1500 si MCS à la rentrée 2015 et que l'agent concerné désire retourner dans son ancien établissement 			
Professeurs agrégés	<ul style="list-style-type: none"> 90 points pour les vœux portant exclusivement sur des lycées (disciplines enseignées en lycée <u>et</u> en collège) 			
surnombre	<ul style="list-style-type: none"> 500 points par an sur la discipline de recrutement 			
Réintégration après congé parental	<ul style="list-style-type: none"> 1500 points sur le dernier poste occupé 			
Rep et rep +	<ul style="list-style-type: none"> 200 pts pour REP+ et 100 pour REP si 5 ans d'ancienneté dans l'établissement 			